



Particuliers

Publié le 19/11/2022 – Mis à jour le 06/03/2023

Déclaration unifiée pour les ouvrages souterrains (DUPLOS)

[Accéder au Service en ligne](#)

DUPLOS est un téléservice qui vous permet de déclarer un projet au titre de l'article L411-1 du code minier, obligatoire pour les forages, sondages, fouilles, ouvrages souterrains de plus de 10 mètres de profondeur et pour les forages domestiques.



URL de la page : <https://www.luberonmontsdevaucluse.fr/service-public/particuliers/?xml=R66079>